Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_049-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 01 JUILLET 2021

Délibération n° 2021/049

OBJET : Dotation de solidarité urbaine. Rapport retracant les actions de l'exercice 2020.		
Date de convocation : **24 juin 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **08 juillet 2021**

L'an **2021, le 01 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michèle) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme FITA Claire (pouvoir TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. SERIN Christian a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_049-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Graulhet a bénéficié en 2020 de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine instituée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, pour un montant de 1 082 291,00 €,

Compte tenu que la loi stipule que le Maire de la commune bénéficiaire de cette dotation doit présenter au Conseil municipal, un rapport qui retrace les actions de Développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent, ainsi que les conditions de leur financement,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le rapport ci-joint retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'exercice 2020 et, qui sera transmis à Madame la Préfète du Tarn accompagné de la présente délibération.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_049-DE

COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA D.S.U 2020

La Loi 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la Loi n°2004-1484 du 30 Décembre 2004 de finances pour 2005 ont réformé la DSU, désormais dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU).

La commune de Graulhet entre dans les critères d'éligibilités de la DSU.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;

- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 25%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Il rend, en effet, mieux compte de la variété des informations sur les disparités territoriales

Depuis plusieurs années, la Commune s'engage auprès de diverses associations de la ville à des actions d'accompagnement social qui représentent des charges de fonctionnement importantes (animateurs, personnels, matériels, fournitures, etc....).

1. OPERATIONS LIEES A L'HABITAT

En 2020, la commune de Graulhet a mandaté dans le cadre de l'opération de réhabilitation du quartier de CRINS la somme de **301 156.30 €** **(Chapitre 204)** en investissement (page 34)
Elle se détaille en 21 750.77 € de participation au SDET pour divers réseaux, 268 396 € de participation à la CAGG et 11 009.53 € dans le cadre du GPCAT toujours à la CCAG.

2. MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Travaux dans les bâtiments publics administratifs

Des travaux ont été réalisés dans divers bâtiments communaux pour un montant de **2 102.64 €** **(opération 684, page 44)** en investissement et **45 101.24€** en régie :

- Réhabilitation Mairie (norme handicapé)
- ATELIERS (mise en conformité toiture)
- CTM (réfection toiture et vestiaires)
- MAIRIE (Mise aux normes archives)
- Bâtiment Resto du Cœur (Réfection toiture)
- Bâtiment croix rouge (Réfection Bâtiment)

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_049-DE

- Bâtiment Ancienne Ecole de la Ventenayé (création toilettes)

▪ Travaux dans les bâtiments et équipement sportifs

Des gros travaux ont été effectués dans les installations sportives Graulhétoises pour un montant de 31 776,94 € **(opération 685, page 45)** en investissement et 34 801.43 € effectués en Régie :

- Piscine (Circulateur, Caisse enregistreuse, Oxymètre et tensiomètre, matériel de secourisme, contrôle amiante et termites, Etudes mise en sécurité et conformité, réfection clôture)
- Salle de la Capelette (pose alarme, peinture vestiaires)
- Stade Estarié (Réfection toiture)
- Site de la Jonquière (modification sanitaires et douches)
- Stade Noel Pélissou (Réfection vestiaires, éclairage tennis

3. INSERTIONS SOCIALES ET SANTE

En 2020, la commune de Graulhet a financé les interventions sociales et de santé à hauteur de 632 546,39 € dont 350 000,00€ attribués au Centre Communal d'Action Sociale. (page 68)

DEPENSES : 652 046.08 €

CHAPITRE 011 : 74 711,08 €

- Produits entretien et Ménage Maison de santé pour 1 531.64 €
- Dépenses divers matériels crise sanitaire 70 281.98 €
- Electricité local extrême urgence pour 1 978,28 €
- Eau divers bâtiments de l'enfance (Maison de l'enfance, Maison des Associations) 919,18

CHAPITRE 65 : 577 335,00 €

- Subventions CCAS pour 350 000,00 €
- Subventions Foyer Léo Lagrange pour 204 000,00 € (dont 17 000 € concernent la convention Territoire Zéro Chômeur).
- Subventions diverses associations pour 23 335.00 €

RECETTES : 19 499.69 €

CHAPITRE 70 : 1 531.64 €

- Remboursement CAGG frais entretien Maison de santé

CHAPITRE 74 : 8 700 €

- Subvention ARS (Plan National Nutrition Santé)

CHAPITRE 75 : 9 268.05 €

- Loyers CIDFF et AAFP

4. ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET JEUNESSE

En 2020, la commune de Graulhet a attribué sous forme d'aide aux associations Graulhétoises les sommes suivantes :

-La culture : 100 160,00 € **P 125**
-Le sport : 226 822,00€ **P 126**
-La jeunesse : 65 826,00€ **P 126**
-Le contrat Culturel Local : 24 000 € **P 130**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_049-DE

DOMAINES	DEPENSES EN EUROS	DEPENSES EN %	
OPERATIONS LIEES A L'HABITAT	301 156,30 €	20,57 %	
MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	113 782,25 €	7,77 %	**LA DSU S'ELEVE A 1 082 291,00€,**
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	632 546,39 €	43,20 %	**ELLE REPRESENTE 73,91% DU FINANCEMENT DE CES DEPENSES.**
ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE	416 808.00 €	28.46 %	
Total	1 464 292.94 €	100,00 %	